



Est-ce que ça vaut le coût ? Je réalise une analyse coûts-bénéfices pour m'aider à décider

Combien coûte une inondation ?

- ✚ J'estime le montant des **dommages** sur mes locaux et sur mon activité : matériel et stocks perdus, réparation des locaux, arrêt d'activité, perte de clients, etc.
- Je soustrais l'**indemnisation de l'assurance** selon mon contrat, en tenant compte de la franchise, des extensions de garantie et de la décote liée à la vétusté.

= x

Combien coûte l'adaptation de mon entreprise ?

- ✚ J'estime le coût des **mesures d'adaptation** que je souhaite réaliser.
- Je soustrais les **subventions** et autres aides financières.
- ✚ J'ajoute le montant **estimé des dommages** que je ne pourrai pas éviter.

= y

→ Je compare x et y, et je vérifie si le coût de l'adaptation est moins élevé que le coût des dommages.



Des inondations, même importantes, peuvent se produire plusieurs fois de façon rapprochée. L'adaptation évite des dommages répétés.



Qui peut m'aider ?

→ À OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE(S) RISQUE(S) ?

Le **maire** est le premier interlocuteur sur les risques dans sa commune. Il est responsable de l'information préventive, notamment via le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, qui est disponible en mairie. Le site **Géorisques** (www.georisques.gouv.fr) permet de savoir à quel(s) risque(s) est exposée mon entreprise.

→ À OBTENIR DE L'AIDE POUR PASSER À L'ACTION

Selon le territoire où se situe mon entreprise, c'est l'**intercommunalité** ou le **syndicat de bassin** qui est en charge de la prévention du risque inondation. Cette structure peut mettre en place des campagnes de diagnostics pour les entreprises dans le cadre d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**. Elle peut m'orienter vers un diagnostiqueur, m'aider à structurer mon projet de travaux et me renseigner sur les financements mobilisables. La **CCI** peut aussi m'aider à engager une démarche d'adaptation à l'inondation.

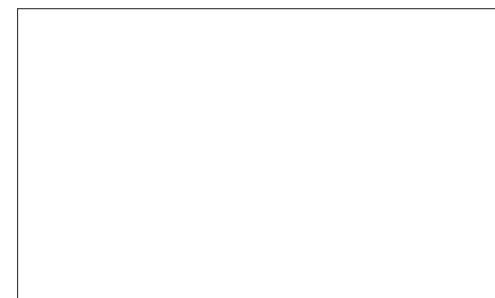
→ À FINANCER L'ADAPTATION DE MON ENTREPRISE ?

Si j'ai moins de 20 salariés, je peux demander une aide du **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPNRM)** à l'État lorsqu'un PAPI existe sur mon territoire ou que des travaux d'adaptation sont imposés dans le Plan de Prévention des Risques (PPR) de ma commune.

- à partir de **40% de subvention pour faire réaliser un diagnostic** ;
- jusqu'à **40 % de subvention pour la réalisation des travaux éligibles**, dans la limite de 10 % de la valeur de mon bien.

La Caisse des Dépôts, BPI France, l'ADEME ou encore les intercommunalités et régions peuvent aussi apporter des aides financières à toutes les entreprises.

Contacts utiles



CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Création et illustration : CEPRI
Octobre 2026
www.cepri.net
Reproduction interdite sans autorisation.

Quand l'inondation arrive, mon entreprise est prête !



CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation



Pourquoi m'adapter ?

→ Parce que je peux être concerné

L'eau peut ruisseler en ville comme à la campagne ; le cours d'eau peut déborder ; les nappes phréatiques peuvent remonter et inonder les sous-sols ; les réseaux d'eaux usées peuvent refouler ; la mer peut submerger le littoral lors de tempêtes... Je peux aussi être concerné sans être inondé si mes employés ou mes fournisseurs ne peuvent plus venir travailler.



+ d'infos

→ Pour limiter les dommages...

... sur mes locaux d'activité :

Bâtiments, véhicules, matériels et outils, stocks, etc. peuvent être endommagés par l'eau.

... sur mon activité elle-même :

- Pertes d'exploitation pendant l'inondation et la rénovation ;
- Pertes de marchés, de clients, de fournisseurs ;
- Dégradation de l'image de l'entreprise ;
- Impact psychologique sur mon personnel, absentéisme et départs.

... et sur les autres !

Mes stocks, outils ou véhicules peuvent être emportés par les flots et blesser quelqu'un, polluer ou endommager les bâtiments voisins.

- ⊕ La responsabilité de mon entreprise peut être engagée !

→ Pour protéger mon personnel

→ ... et donc les coûts !

Les dommages ne sont pas ou peu indemnisés par l'assurance. L'**impact financier sera important pour mon entreprise.**



À savoir :

- ⊕ L'indemnisation par l'assurance diminue avec la **vétusté** de mes installations !
- ⊕ La garantie spécifique pour la **perte d'exploitation**, lorsqu'elle a été souscrite, est liée aux locaux de l'entreprise uniquement. L'impossibilité d'accéder aux chantiers et la perte de fournisseurs ne sont pas indemnisées.

Je peux agir en réduisant ma vulnérabilité !

Comment faire ?

1

Je me renseigne sur l'inondation qui peut impacter mon entreprise

D'où peut venir l'eau ? Jusqu'où peut-elle monter ? Combien de temps peut-elle rester ? Quand et comment serai-je prévenu ? Combien de temps aurai-je pour réagir ?

2

J'identifie les fragilités de mon entreprise

- **Mon personnel :**
Pourra-t-il évacuer à temps ? Pourra-t-il continuer à travailler ?

- **Mon outil de travail :**
Mes équipements, outils, stocks, ou données risquent-ils d'être touchés ?

- **Mes liens avec l'extérieur :** Le site restera-t-il accessible pendant et après l'inondation ? Aurai-je encore de l'électricité et du réseau ? Mes fournisseurs pourront-ils me livrer ? Mes clients seront-ils disponibles ?



3

Je choisis comment adapter mes locaux

Je peux **éviter l'eau, l'empêcher d'entrer, ou adapter mes locaux à une possible entrée d'eau** pour limiter les dommages.

Attention, une inondation peut survenir la nuit, le week-end ou pendant les congés, rendant difficile l'installation de protections. Au-delà d'un mètre d'eau ou de 48h d'immersion, empêcher l'eau d'entrer devient très difficile.

Je réorganise mon site

- Je **déplace les stocks et matériels les plus sensibles hors d'eau** : sur des rangements hauts fixés, à l'étage ou dans un autre bâtiment.
- J'**aménage une zone de repli pour le personnel** au cas où nous n'ayons pas le temps d'évacuer avant que l'inondation arrive. Elle est équipée d'un accès vers l'extérieur et de kits d'urgence.



J'adapte mes bâtiments

- J'**arrime les étagères et meubles qui pourraient se renverser** même avec un faible niveau d'eau et noyer mes stocks ou documents importants.
- J'**arrime les cuves, les bacs poubelles et tous les éléments extérieurs** qui pourraient partir avec le courant ou se renverser. Je les stocke dans un local étanche s'il s'agit de produits dangereux.
- Je **protège ou je surélève mes équipements externes des chocs** (compresseurs, groupes clim, etc.).
- J'**utilise des matériaux résistants à l'eau et faciles à nettoyer ou à remplacer** au sol et en partie basse des murs.
- J'**obture les entrées d'eau** : dispositifs anti-refoulement sur les canalisations, occultations pour les aérations basses, reprise de l'étanchéité des façades (joints, fissures), installation de batardeaux au niveau des portes... **et je prévois des pompes** au cas où de l'eau s'infiltrerait malgré tout.



- Je **revois l'installation électrique** : je sépare les circuits entre l'étage inondable et l'étage supérieur, je remonte les prises et les alimente par le haut, je mets hors d'eau les équipements techniques essentiels (tableau électrique, serveurs, alarme, etc.).

- Je **surélève le plancher bas** des locaux les plus sensibles.

- Je **mets en place une sauvegarde externe** pour les données informatiques.

- Je **rédige un protocole d'évacuation** et l'affiche de manière visible.

- Je **sensibilise mes employés à la préparation de leur Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS)** pour eux et leurs familles.

- Je **sensibilise le personnel à ne pas stationner dans les zones exposées en période de vigilance inondation** et à ne pas se rendre dans les stationnements en sous-sol.

- Je **prépare une réserve** comprenant outils de nettoyage et matériaux de réparation facilement accessibles que je peux mutualiser avec les entreprises voisines.



- Je **modifie la répartition des activités de mon entreprise** dans les locaux pour mettre les activités sensibles hors d'eau et leur permettre de redémarrer plus vite après l'inondation.
- Je **stationne mes véhicules dans une zone hors d'eau**, particulièrement la flotte électrique qui peut prendre feu après avoir été noyée.

J'anticipe la crise

- Je **prépare avec mon équipe un plan d'action en cas de crise** : déplacer certains biens ou véhicules, installer des protections sur les entrées d'eau, etc. Un exercice de crise est prévu chaque année pour que nous restions prêts.

- Je **rends visibles les dispositifs de coupure d'électricité, d'eau et de gaz**.

- J'**identifie les salariés qui pourront continuer de travailler, j'organise le télétravail** pour ceux qui le peuvent **et je prévois de réaffecter** ceux dont les missions seront interrompues.

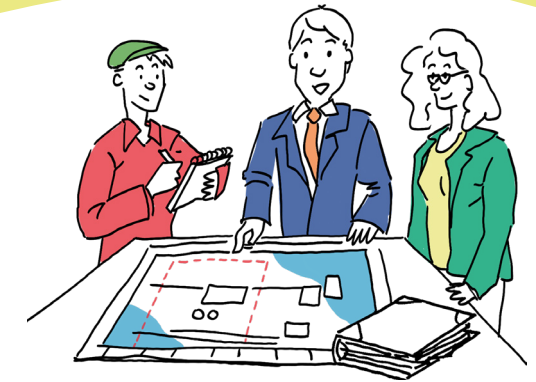
- Je **diversifie mes fournisseurs et mes clients** pour être moins dépendant de la perturbation de leurs activités.

- J'**établis dès maintenant des partenariats avec des entreprises qui pourront m'être utiles pendant ou après une inondation** (nettoyage, location de matériel, achat de matériaux, etc.).

4

Je définis une stratégie d'adaptation de mes locaux

Faire une **analyse coûts-bénéfices (ACB)** peut m'aider à choisir entre plusieurs **mesures d'adaptation** en comparant ce que je peux perdre ou gagner. Engager une **rénovation globale** de mes locaux permet aussi d'améliorer leurs performances thermiques ou ma production.



5

J'élabore mon plan de continuité d'activité (PCA)

Je prends des mesures qui permettront de **maintenir les missions « essentielles »** au fonctionnement de mon entreprise, même en **mode dégradé**.

